



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le quatre octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

Date de convocation du conseil : 29 septembre 2023

D_2023_10_78i

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 21

Absents excusés :

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

M. PAUL-HAZARD Michel

M. VIGIER Pascal

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Mme WILLAUME Francine a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

Nombre de votants : 24

Objet : Acquisition d'une parcelle boisée en bord de Tude

Secrétaire de séance : Madame GODREAU Sandrine

Monsieur HEBRETEAU rappelle que deux parcelles situées en bord de Tude font l'objet d'une attention en raison de la présence d'un bâtiment présentant des risques d'effondrement. Il informe que le propriétaire en a été informé il y a plusieurs mois.

Il ajoute que ces parcelles, d'une surface totale de 8283 m², sont soumises à de nombreuses servitudes.

Monsieur DESBROSSE ajoute que les partenaires du Cotech de la « zone nature de la Tude » ont souligné l'intérêt écologique de cette parcelle boisée classée natura 2000, malgré ses contraintes.

C'est pourquoi Mr DEBROSSE a contacté Mr LABORDE afin de savoir s'il souhaitait vendre ces parcelles. Mr LABORDE a répondu favorablement, en précisant qu'il souhaitait que la mairie lui fasse une proposition d'achat.

Au regard des prix du marché, de la nature des sols et des servitudes, Mr DESBROSSE suggère au conseil municipal de proposer à Mr LABORDE la somme de 3 000 € l'hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE cette proposition d'achat

PROPOSE à Mr LABORDE d'acheter les parcelles 294 F 507 et 294 F 509 au prix de 3 000€ l'hectare, soit 2 485 € Net vendeur, frais de notaire à la charge de l'acheteur,

CHARGE Me FAULCON de traiter cette acquisition, si Mr LABORDE accepte la proposition du conseil municipal,

AUTORISE Mr le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 04/10/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23/10/2023



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN